

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES
sur le plan technologique et professionnel

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

sur le plan technologique et professionnel

10

1- OBJECTIF TERMINAL:

La compétence essentielle du titulaire du C.A.P. DÉCOLLETAGE est d'être capable de mettre en oeuvre et de conduire des tours automatiques et des machines de reprise pour la production de pièces de série conformes aux exigences du contrat.

2- CAPACITÉS GÉNÉRALES:

Sa compétence implique la mise en oeuvre et la maîtrise des capacités générales suivantes :

- S'INFORMER et TRADUIRE
- TRAITER et EXPLOITER
- PRÉPARER et ORGANISER
- RÉALISER et VÉRIFIER
- MAINTENIR EN ÉTAT.

3-CAPACITÉS et COMPÉTENCES TERMINALES,

Savoirs et savoir-faire technologiques associés

On trouvera dans les pages suivantes, pour définir les compétences technologiques et professionnelles requises :

- 3.1- Un tableau qui met en relation les tâches principales décrites dans le référentiel de l'emploi et les capacités et compétences terminales.
- 3.2- Le niveau devant être atteint pour chaque compétence terminale. Ces niveaux se présentent sous forme de tableaux qui précisent :
 - . ce que le candidat doit être capable de réaliser (colonne du milieu) ;
 - . dans les conditions définies (colonne de gauche) ;
 - . ce qui est exigé (colonne de droite).
- 3.3- Les limites des spécifications relatives à l'évaluation des capacités (C32, C41, C42, C43, C44).
- 3.4- Les savoirs et les savoir-faire technologiques associés.
 - . Ils sont présentés en 10 chapitres.
 - . Un tableau met en relation les capacités et les compétences terminales avec les savoirs et les savoir-faire technologiques associés.
 - . Pour chaque chapitre il est précisé ce que le candidat doit savoir et savoir-faire (colonne de gauche du tableau) avec les connaissances demandées (colonne de droite).

NOTA : Il est à noter que pour l'une des compétences terminales (C5)

- assurer la maintenance du poste de travail -

il n'y a comme exigences définies que celles des savoirs et des savoir-faire technologiques associés (S10). (Ceux-ci ne sont pas évalués dans le cadre des épreuves ponctuelles).

LES NIVEAUX REQUIS POUR LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES,
AVEC LEURS SAVOIRS ET LEURS SAVOIR-FAIRE TECHNOLOGIQUES
ASSOCIÉS, RELATIFS A UNE CAPACITÉ, DÉFINISSENT LE
DEGRÉ DE MAITRISE DE CELLE-CI.